

Collège André Citroën
Conseil d'administration du 21 février 2017

Etaient présents :

Membres de droit : monsieur Billmann, principal ; madame Akkari, principale-adjointe ; monsieur Philippe, gestionnaire ; monsieur Belharrat, CPE ;

Représentants des personnels ATOS : messieurs Ferreira et Olive ;

Représentants des professeurs : mesdames Amsellem, Auclair, Chapuis, Prêtre, Regnaud et Sellier-Soulaïrol ; monsieur Vignest ;

Représentants des parents d'élèves : mesdames Capel, Dolet, Siegelin (UP15) ; mesdames Bailleul, Ducéré, Friedmann et monsieur Lezinska (FCPE)

Représentant des élèves : N'deye SossoTimera

I. Proposition soumise au vote

Le CA autorise les élèves licenciés à l'UNSS à se rendre seuls sur les installations avec accord préalable des parents. Les élèves autorisés peuvent également retourner seuls à leur domicile.

Proposition adoptée à l'unanimité.

II. Répartition DHG 2017

La répartition est basée sur la prévision d'effectifs par le Rectorat : le même nombre d'élèves est attendu à la prochaine rentrée, d'où une DHG identique à celle de la rentrée 2016, et donc une répartition des moyens très similaire.

Sont prévues six divisions par niveau, une structure ULIS et une structure UPE2A.

Voir Annexe 1 : *Proposition répartition dhg 2017 (en plus des horaires obligatoires)*

La proposition fait apparaître comme nouveauté par rapport à l'année 2016 :

- + 0,5h par classe en 6^e : AP pris en charge par le professeur principal (« règles de vie »)
- + 0,5h par classe en 3^e : AP pris en charge par le professeur de Sciences physiques
- possibilité de créer un deuxième groupe d'allemand en 6^e

La répartition est approuvée à l'unanimité.

Les délégués des parents d'élèves déplorent cependant qu'on ne puisse faire davantage d'efforts sur l'enseignement des langues vivantes.

III. Carte scolaire

M. Billmann propose de faire la demande d'une création de poste en anglais. En effet, un poste supplémentaire de 15h est nécessaire pour couvrir les besoins dans cette discipline.

Les délégués des parents d'élèves proposent d'apporter à cette demande une lettre de soutien.

Proposition approuvée à l'unanimité.

IV. Compte financier 2016

Monsieur Philippe présente en détail le rapport sur le compte financier 2016. Voir Annexe 2.

Il en ressort les éléments suivants :

* le résultat de l'année 2016 est déficitaire de 25 356.74 €

* l'insuffisance d'autofinancement (prélèvement sur le fonds de roulement) s'élève à - 23486.87

* au 31/12/2016, le fonds de roulement est de 123 714.30 €

Le compte financier 2016 est approuvé à l'unanimité sur les deux votes suivants :

- le CA adopte le COFI 2016, budget primitif.
- Le résultat du COFI 2016 est affecté sur un compte de réserve unique.

V. Organisation fin d'année

Les épreuves du DNB ont lieu les 29 et 30 juin 2017. Le collège accueillera des candidats libres et est tenu d'organiser des oraux pour ces candidats. De plus, le collège est centre de correction (pour environ 800 candidats).

Compte tenu des dates des épreuves du DNB, les cours s'arrêteront le vendredi 23 juin.

Des cours de révision pour le DNB seront organisés pour les classes de 3^{ème} les jeudi 22 et vendredi 23 juin, d'où un emploi du temps allégé pour certaines classes des autres niveaux.

La cantine reste ouverte jusqu'au vendredi 23 juin pour tout le monde et sera également ouverte aux élèves de 3^{ème} demi-pensionnaires les jeudi 29 et vendredi 30 juin.

Les délégués des parents d'élèves suggèrent que des sorties soient prévues pour les élèves de 6^e, 5^e et 4^e les jeudi 22 et vendredi 23 juin. Cette suggestion reçoit un accueil favorable, mais reste soumise à des contraintes d'organisation qui ne peuvent garantir la mise en place généralisée de ces sorties.

Il est demandé que les élèves de 3^{ème} puissent conserver leurs manuels le plus longtemps possible.

Pour ce qui est des affectations des élèves de 3^{ème} en lycée, les dossiers d'inscription sont généralement donnés le vendredi à la fin des épreuves du DNB.

Questions diverses

- Choix des LV2 en 5^e : il a été demandé d'élargir le choix des LV2 à l'entrée en 5^{ème}. A l'heure actuelle, uniquement l'espagnol est proposé comme LV2, le nombre d'élèves souhaitant étudier l'allemand en LV2 étant trop faible pour créer un groupe (les élèves souhaitant étudier l'allemand ont majoritairement choisi cette langue en LV1 dès la 6^{ème}).

Monsieur Billmann a pris contact avec les IPR de langues en charge de l'enseignement de l'arabe, de l'italien et du chinois. Pour ce qui est de l'enseignement de l'arabe, il n'existe pas de cours d'arabe LV2 dans les lycées des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Le choix se porterait donc davantage sur l'italien ou le chinois. L'enseignement du japonais a également été proposé.

Il est suggéré qu'une enquête soit conduite par les associations des parents d'élèves auprès des parents d'élèves de CM2 afin de déterminer quelle langue serait susceptible d'être choisie en LV2 à la rentrée 2018.

- SMS signalant les absences : les SMS signalant l'absence d'un élève en cours sont envoyés en fin de journée ; il a été demandé s'il était possible que les parents soient prévenus d'une éventuelle absence dès le matin. Le coût supplémentaire de cette mesure pour le collège (envoi de SMS dans la matinée) est estimé à environ 400€ par an. Les parents d'élèves seront donc prévenus d'une éventuelle absence par envoi de SMS en fin de matinée et en fin de journée (à 12h et à 17h30).

- Heures de retenue dont les parents ne sont pas informés : les parents d'élèves ne sont pas toujours informés si leur enfant a reçu une heure de retenue, le document à signer n'étant pas vérifié. Certains élèves préfèrent ainsi une heure de retenue à un mot dans le carnet. La vérification et/ou l'attente de la signature des parents apparaît comme un obstacle à l'efficacité de la gestion des heures de retenue par le service de vie scolaire.

- AFFELNET : seront rentrées dans AFFELNET les notes des bulletins (sans les options), par blocs. 7 notes apparaîtront (ex : une note pour les langues étrangères, une note pour les sciences, une note pour la pratique artistique...), ainsi que des compétences à remplir.

Secrétaire de séance : Mme Prêtre